

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE LA MAIRIE A L'ADPE

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'Association Dionysienne de Promotion Economique (ADPE) agit depuis plusieurs années au sein de la Municipalité, pour la promotion des acteurs économiques et des échanges de la Commune de Saint-Denis.

Avec le nouveau Parc des Expositions qui entrera en service en 1989, les activités de l'ADPE prendront une ampleur nécessitant un équipement en conséquence.

Pour 1988, année préparatoire, la première phase de cet équipement a été arrêté sur une somme de 285 000 F (micro-ordinateur, mobilier, système d'archivage...).

Le principe de cet investissement a été voté par le Conseil d'Administration de l'ADPE le 12 janvier 1988.

Le Conseil Municipal a alloué à l'ADPE une subvention de 1 400 000 F pour l'exercice 1988. 700 000 F lui ont déjà été versés. Pour des raisons comptables, il serait souhaitable que la deuxième tranche restante se décompose comme suit :

- Subvention d'Exploitation	415 000
- Subvention d'Investissement	285 000
	<hr/>
TOTAL	700 000

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à faire procéder à cette rectification formelle.

M. CAMILLE BOURHIS DONNE LECTURE DE L'AVIS DE LA COMMISSION.

Commission des Finances

Elle n'émet pas d'objection.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis de la Commission,
sont adoptés l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 24 JUIN 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

